Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat confirme son plein soutien à la candidature de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO

Le Conseil d'Etat a fait le point avec l'Association pour l'inscription de Lavaux à l'UNESCO sur le dossier de la candidature de Lavaux, déposé à Paris en décembre dernier. Il lui a confirmé que l'Etat apportera tout son appui à ce projet.

Une délégation du Conseil d'Etat formée de MM. Pascal Broulis, président, François Marthaler, chef du Département des infrastructures et Jean-Claude Mermoud, chef du Département des institutions et des affaires extérieures, a reçu aujourd'hui une délégation de l'Association pour l'inscription de Lavaux à l'UNESCO (AILU) conduite par son président, M. Bernard Bovy, syndic de Chexbres. Cette association a élaboré le dossier de la candidature que le Conseil fédéral avait accepté en 2004 et dont la Confédération est le porteur officiel devant les instances compétentes au sein de l'UNESCO.

L'AILU a présenté aux représentants du gouvernement l'état du dossier, qui a été déposé à Paris en décembre dernier et qui va entrer dans une phase cruciale avec la venue prochaine - au cours de l'été selon la planification - d'experts désignés par l'UNESCO. L'issue de la procédure, soit la décision finale relative à l'inscription, est prévue pour l'été 2007.

L'Etat s'était engagé au stade des opérations préparatoires en finançant le coût des démarches préliminaires puis une partie des frais de la constitution du dossier de candidature confiée à l'AILU.Plusieurs de ses services vont être impliqués lors d'étapes subséquentes de l'examen du dossier. La délégation du Conseil d'Etat a pu constater la qualité du travail effectué à ce jour par l'AILU ; il lui a exprimé sa vive reconnaissance en lui réaffirmant le plein soutien du gouvernement à ce projet dont les retombées, en cas de succès, profiteront à l'ensemble du canton et qui bénéficie d'un fort engagement de la population de Lavaux et des communes concernées.

Lausanne, le 10 mai 2006

Renseignements : DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, tél. 021 316 70 01 - Eric Teysseire, conservateur des monuments et sites, 021 316 73 33 - Bernard Bovy, président de l'AILU, 021 946 10 64